**Coopération bilatérale en matière de recherche scientifique**

**entre la Chine (MOST)**

**et**

**Wallonie-Bruxelles (Wallonie-Bruxelles International)**

**Financement de projets de recherche conjoints pour 2021 - 2023**

**Appel à propositions**

1. **Introduction**

Le secteur des sciences se mondialise rapidement. La plupart des questions de recherche et les grands défis ne peuvent être résolus sans une collaboration entre scientifiques. La Chine et Wallonie-Bruxelles souhaitent investir dans des projets de recherche conjoints, créant un effet de levier dans le but de favoriser l’excellence scientifique.

Cette volonté conjointe se matérialise au niveau bilatéral Chine/Wallonie-Bruxelles par la mise en œuvre d'un appel à propositions dont le résultat sera joint au Mémorandum entre la Chine et Wallonie-Bruxelles. Chaque proposition doit contenir une contribution d’un·e opérateur·trice chinois·e et d’une· opérateur·trice de Wallonie-Bruxelles et doit être co-déposée.

Les demandeur·ses doivent proposer un projet de recherche cohérent, dans lequel la valeur ajoutée des deux partenaires sera prise en compte ainsi que la complémentarité des équipes qui devra apparaître clairement. La recherche se réalisera à la fois en Chine et en Wallonie‑Bruxelles. **La décision sur les projets cofinancés devrait être prise au courant du 1er semestre 2021 après la clôture de l’appel et l’évaluation des propositions rentrées de part et d’autre, avec annonce de la sélection probablement en juin 2021.**

1. **Lignes directrices pour le dépôt des propositions**
	1. **Qui peut postuler ?**

Les candidat·es doivent émaner des établissements d’enseignement supérieur, des instituts de recherche publics, des centres de technologie, des institutions privées sans but lucratif, des entreprises et autres entités assimilables qui développent des activités de recherche-développement-innovation, selon les règles spécifiques d'éligibilité des deux parties. Les candidat·es doivent vérifier si leurs organismes respectifs sont admissibles. Les participant·es industriel·es sont invité·es à se joindre aux consortiums comme de réel·les partenaires pour le développement ou la valorisation des résultats de la recherche.

* 1. **Domaines ciblés :**

L’objectif du présent programme Chine/Wallonie-Bruxelles de coopération bilatérale de recherche consiste à renforcer la collaboration en particulier dans les domaines suivants :

* TIC et microélectronique ;
* Espace et aéronautique ;
* Biotechnologies (sous toutes leurs déclinaisons, il est particulièrement recommandé de se concentrer sur la coopération en recherche scientifique contre la COVID-19) ;
* Sciences des matériaux et nanotechnologie ;
* Sciences agronomiques.

La proposition doit être clairement libellée et s’inscrire dans ce cadre. Le jury peut décider de ne pas prendre en considération une proposition qui ne rentre pas dans l'un de ces domaines. Elle sera accompagnée d’une méthodologie et d’un plan de mise en œuvre.

**Modalités :**

Les propositions de projets doivent :

* toujours impliquer les deux parties avec, dans les deux cas, un·e chef·fe de projet (CP). La complémentarité des équipes de recherche appliquée est une condition essentielle pour l’octroi des financements. Cette complémentarité doit apparaître clairement dans la proposition de projet ;
* pour les opérateurs·trices de Wallonie-Bruxelles : être soumises à WBI avant la date limite en utilisant le formulaire approprié. Les partenaires chinois·es rentreront parallèlement leurs propositions auprès du MOST, conformément aux règles édictées par les deux parties.

**Les propositions qui ne respectent pas ces exigences seront déclarées inéligibles**.

Le budget proposé pour le projet de recherche doit être conforme aux règles édictées par les deux parties. Le budget doit être clairement et séparément spécifié pour la partie Wallonie‑Bruxelles et pour la partie chinoise.

Les prises en charge financières sont régies par les règles respectives de chaque partie. Pour la partie Wallonie-Bruxelles, seuls les **frais de mobilité et de séjours pour une période limitée à 14 jours** (vols, transferts internes éventuels et de séjours plafonnés) dans le cadre de **missions de recherche** auprès d’un·e partenaire chinois·e sont éligibles.

**Échéances**

Le calendrier indicatif en Wallonie-Bruxelles est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| Fin septembre – début octobre 2020 | Appel à proposition |
| Mi-décembre 2020 | Date limite de soumission des propositions |
| Janvier – février 2021  | **Vérification de l’égibilité des dossiers**  |
| Mars-mai 2021 | **Vérification de l'admissibilité et examen des projets par le FNRS et le Département de la Recherche et du Développement technologique** |
| Mai-juin 2021 | Rencontre des parties :* Echange des résultats de l'évaluation ;
* Etablissement des classements prioritaires par les deux parties
* Discussion et décision
 |
| Juin 2021  | Annonce des projets conjoints retenus au financement par les deux parties. |
| Juillet 2021 | Début du programme |

Information importante : le MOST lancera l’appel à projets en automne 2020.

Dès que l'appel est ouvert, toutes les informations nécessaires seront publiées sur le site web du MOST-Chine ([www.most.cn](http://www.most.cn)) et sur le site web de Wallonie-Bruxelles International ([www.wbi.be](http://www.wbi.be)).

1. **Évaluation**
	1. **Procédure d’évaluation**

Les propositions seront soumises aux procédures d’évaluation mises en place par les deux parties : Most-Chine et Wallonie-Bruxelles International.

La partie chinoise est évaluée et financée par le MOST (Ministry of Science & Technology) selon ses propres règles et procédures ; la partie Wallonie-Bruxelles est évaluée et financée par Wallonie-Bruxelles International (avec le concours du FNRS et de la DGO6 du SPW) conformément à ses règles et procédures.

Après la date limite de soumission, les propositions seront vérifiées sur base des critères d’admissibilité et les règles budgétaires édictées par les deux parties.

* 1. **Critères d'évaluation**
1. Qualité scientifique
	1. Objectifs
* L'importance scientifique du projet
* Originalité et caractère innovant
* Clarté de la question de recherche
	1. Méthodologie
* Pertinence de la méthodologie en ce qui concerne les objectifs
* Originalité et caractère innovant de la méthodologie proposée
* Faisabilité
* Pertinence du plan de travail
* Équipe de recherche
* Qualité des Chef·fes de projets (antécédents, expériences,...)
* Les résultats antérieurs obtenus dans le domaine du projet
* Composition de l'équipe de recherche
* Type de collaboration
* La faisabilité en termes d'expérience de l'équipe
1. Critères spécifiques liés au programme
	1. La valeur ajoutée de la collaboration internationale
	2. La cohérence et la coordination entre les projets en Chine et Wallonie‑Bruxelles
2. **Contact**

Pour toute question, contacter :

|  |  |
| --- | --- |
| Pour WBI :**Mme Patricia Duvieusart,** **gestionnaire de dossiers**T. : 02 421 82 19Courriel: p.duvieusart@wbi.be **M. Aboubacar CHARKAOUI,** **chef de service**T. : 02 421 82 61Courriel : a.charkaoui@wbi.be | Pour le MOST : **Ms. LIAN Jiacan,** **Program Officer**Email: lianjc@most.cn |